

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Affiliation dans le pays d'accueil selon ses propres règles	C55
Allocations familiales	A61
« Areas Representatives »	C32
Assurance collective et individuelle	C56
Assurance collective professionnelle	C56
Assurance individuelle et personnelle	C56
Assurance volontaire	C55
Attestations de séjour à l'étranger	C12
Audit préalable	A11
Avantage en nature	A70
Avantages immatériels	A71
Avantages matériels	A70

B

Barème de retenue pour les salaires versés	B61
Budget de consommation locale (hors logement)	B12
Budget logement pays d'accueil	A54
Budget logement pays d'origine	A54
Bulletin de paie pays d'accueil	B51
Bulletin de paie	B50-B51-B52

C

Calcul de la part pays d'accueil	B12
Calcul de la part pays d'origine	B13
Calcul du différentiel d'impôts et de charges sociales	A53
Choix des orientations générales de la politique de rémunération	A23
Choix du statut du salarié au regard de la rémunération	C57
Clause spécifique de rémunération	B30
Clause type de l'avenant	B31
Clause de l'avenant de mobilité	B30
Comparaison des coûts – Exemple	C58

C (suite)

Compatibilité entre le règlement CE n° 1408/71 et d'autres conventions bilatérales conclues avec des États tiers	C52.2
Compensation a posteriori	A82
Compensation des surcoûts liés à la situation familiale	A61
Compensation intégrée	A82
Contenu minimal de la clause de rémunération	B30
Conventions collectives	B32
Conventions et accords internationaux	C52
Cotisations retraite du conjoint	A61.1
Cours de langue	A71
CRDS	B40
CSG	B40

D

Déclaration N 4 DS	B90
Déménagement	A60
Dépassement des limites d'exonération	C23
Dépenses de mobilité	A60
Dépenses liées à la décision d'expatrier	A60
Dérogation à la durée initiale de détachement (EEE)	C54
Détachement	A10-C50
Détachés	A10
Détermination du lieu de paiement du salaire	B10
Différentiel de coût de vie	A51
Différentiels	A50
Dossier fiscal individuel des salariés détachés exonérés	B41
Durée de détachement	C54

E

Échelle des salaires de l'implantation d'accueil	B10
Égalisation a posteriori	A53.4
Égalisation fiscale/sociale	A53
Éléments exceptionnels	B21
Embauches sous contrat local	A23.1

E (suite)

Épargne salariale	B74
Évolution de la situation familiale dans le pays d'accueil	B22
Expatriation	A10-C50
Expatriation dans l'Union européenne	A23.1
Expatriation personnelle des jeunes diplômés	A23.1
Expatriés	A10

F

Forfait représentatif de frais	C20
Formation interculturelle	A71
Formulaire n° 2494	B62
Fournisseurs d'indices	A51-A52
Frais de la période d'installation	A60
Frais de scolarité des enfants	A61
Frais de voyage	A70
Frais d'hébergement	C21

G

Garantie de salaire brut	A21-A50
Garantie de salaire net	A21

I

Implantation dans le pays d'accueil	B10
Imposition dans le ou les pays de non-résidence fiscale	C42
Imposition dans le pays de résidence fiscale	C42
Indemnités forfaitaires de grand déplacement	C20
Indemnités liées à la mobilité et cotisations sociales France	C20
Indemnités ou primes versées à l'occasion d'une mobilité à l'étranger	C25
Indice « budget, biens et services »	B12
Indice négatif	A51.1
Indices	A51
Information du salarié	A20
Intégration du différentiel	A53.3
Intéressement	B70

L

Législation fiscale du pays d'accueil	C30
Lieux de paiement du salaire	B10
Limites d'exonération	C24
Liste des conventions ou accords internationaux	C53
Logement	A54

M

Maintien de l'affiliation dans le pays d'origine	C51
Maîtrise des coûts	A20
Méthodes de calcul	A80
Missions au-delà de trois mois	C22
Missions de moins de 183 jours (fiscalité France)	C10
Missions de moins de 3 mois dans un même lieu	C21
Missions de plus d'un mois au sein de l'Union européenne	B30
Mobilité à Singapour	C32
Mobilité aux Pays-Bas – La « 30 % Rule »	C31
Mobilités au sein de l'Union européenne	A40
Modèle d'attestation de séjour à l'Étranger	C12

N

N 4 DS	B90
Net fiscal du bulletin	B51
Neutralisation fiscale	A53.2
Nouveau détachement	C51

O

Objectifs du package de rémunération	A12
Obligations personnelles du salarié dans le pays d'origine	B10
Out-placement	A61.1

P

Package de rémunération	A12
Paiement de l'intégralité de la rémunération dans le pays d'origine	B53
Paiement de tout ou partie de la rémunération en France	B52
Panachage de rémunération	B11
Panachage des différentes méthodes	A33
Panachage en fonction des pays et des populations	A23
Participation à la formation continue	B81
Participation à l'effort de construction	B81
Participation – Intéressement	B70
Perte du revenu du conjoint	A61
Pluralité de contrats de travail	C42
Pluralité de fonctions ou de missions	C41.1
Pluralité d'employeurs	C41.1
Pluralité du pays d'accueil	C41
Possibilités de détachement	C51
Prime d'installation	A60.1
Prime excédant les plafonds de l'ACOSS	C21
Prime pour éviter les trop grandes variations de la rémunération brute	B21
Primes de détachement	A40
Primes de mobilité	A40
Primes d'expatriation	A40
Principe de totalisation	C52
Procédure simplifiée de détachement	C51
Protection fiscale	A53.2
Protection sociale	C50

R

Réduction des éléments monétaires	A23
Réévaluation de la rémunération	B20-B21
Réforme fiscale et sociale dans le pays d'accueil	B22
Régimes fiscaux particuliers aux ressortissants étrangers	C30
Réglementation des changes du pays d'accueil	B10
Régularisation après paiement de l'impôt étranger	A53.4
Relocation	A60

Remboursement du différentiel	A53.2
Rémunération du travail effectué hors du territoire de l'État de résidence fiscale	C42
Rémunérations partagées	C40
Renouvellement du détachement	C52
Répartition de la rémunération de mobilité entre le pays d'origine et le pays d'accueil	B11
Répartition du monde en 3 zones	A23.1
Retenue à la source de l'impôt	B60
Retenue à la source de l'impôt français pour les salariés impatriés en France	B61
Retenue à la source du pays d'accueil sur les sommes versées localement	B60
Révision annuelle de la rémunération	B20
« Rule » (30 %Rule)	C31

S

Salaire du pays d'accueil	A31
Salaire du pays d'origine	A30
Salaire intégralement versé en France	B21
Salaire international	A32
Salaire net disponible pays d'accueil	A81
Salaire net garanti de mobilité	A81
Salaire pays d'accueil	B10
Salariés impatriés en France : retenue à la source de l'impôt français	B61
Schéma général de calcul d'une rémunération de mobilité	A80
Séjour de moins 183 jours au total sur l'année fiscale	C12
Seuil contractuel de déclenchement	B21
Sommes destinées à compenser un surcoût d'expatriation	A50
Stage d'acculturation	A71
« Statut local »	A31-C50
« Statut local plus »	A23.1
Structure offshore	A32
« Sursalaires » exonérés d'impôts	C10
Système « assurance »	C56
Système d'équivalence	A21
Système de référence	A11
Système « universel »	C56
Système de protection sociale	C56

T

Taxe d'apprentissage	B81
Taxe (1 % patronal)	B81
Taxe sur les salaires	B80
Taxes assises sur les salaires	B80
« Tax Equalization »	A53-A53.2
« Tax Protection »	A53-A53.2
TCN (Third Country National)	A33-A51

V

Véhicule	A70
Versement de l'intégralité de la rémunération dans le pays d'accueil	B11
Versement de l'intégralité de la rémunération dans le pays d'origine	B11
Voyage de reconnaissance	A70

